



Références : SG/LD-2022237  
N° domaine : 7.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE  
CREATION DE TARIFS DE LOCATION POUR LA SALLE POLYVALENTE DE LA CAVEE**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de mettre à la location la nouvelle salle polyvalente de la Cavée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de créer les tarifs de location pour cette salle polyvalente,

DECIDE

ARTICLE 1er : de CREER les tarifs comme suit :

LOCATION SALLE POLYVALENTE DE LA CAVEE	Tarif Eragmien ou personnel communal	Tarif non Eragmien
Location du samedi au dimanche (voir conditions)	1 200,00 €	1 700,00 €
Location le dimanche uniquement	750,00 €	1 000,00 €
Location 1 journée en semaine	1 000,00 €	
Caution	2 500,00 €	

ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes sont et seront prévues aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 4 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 21 juillet 2022

Thibault HUMBERT  
Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile de France

Par délégation, Audrey JESPAS  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge  
des Finances et de la

Accusé de réception en préfecture  
84-20220721-2022237-AU  
Date de télétransmission : 26/07/2022  
Date de notification en préfecture : 26/07/2022